



Identification de l'élève

Nom de l'école:	Numéro de fiche:
Nom de famille:	
Prénom(s):	

Afin de pouvoir bénéficier du transport scolaire de courtoisie pour la prochaine année scolaire, ce formulaire doit être complété et transmis à l'école (à condition que le service soit offert par l'école) fréquentée à la date indiquée par l'école accompagné du chèque. Le coût est de 150\$ par an ou 20\$ par mois. L'école ou le service du transport scolaire vous informera de la décision suite au dépôt de votre demande et de la date de début du service.

Identification des parents

Parent 1 :	Parent 2 : I
Tuteur : <small>s'il y a lieu</small>	

Adresse principale *** Ce formulaire doit être remis à l'école seulement si le service de courtoisie est offert.**

Le lieu d'embarquement et de débarquement sera basé selon l'adresse de la résidence

ADRESSE POUR	À PARTIR DU	ou du		CETTE ADRESSE EST UTILISÉE POUR :
1.P/M 2.Père 3.Mère <input type="checkbox"/> 4.Tuteur 5.Élève				Le transport de l'élève : <input type="checkbox"/> L'envoi des documents par l'école (bulletins, etc) : <input type="checkbox"/> L'envoi des documents par le ministère de l'Éducation : <input type="checkbox"/>
No civique	Genre <input type="checkbox"/>	Rue	No app.	
VILLE	CODE POSTAL	No DE TÉLÉPHONE	No DE TÉLÉPHONE DE TRAVAIL (1)	POSTE

Si le lieu d'embarquement et de débarquement se fait à partir d'une autre adresse :

No civique	Genre	Rue	No app.	Matin : <input type="checkbox"/>
				Soir : <input type="checkbox"/>
VILLE	No de téléphone	Une semaine sur deux	Autre : <input type="checkbox"/>	

Signature d'un répondant:	Date
Nom et prénom:	Jour Mois Année

* Politique de transport des élèves (extrait)

7.3.2.4 Le transport de courtoisie est offert en priorité aux élèves :

- a) Du 1er cycle du primaire pour les élèves résidant à plus de 1,2 km de l'école;
- b) Du préscolaire;
- c) Du 1er cycle et du 2e cycle du primaire;
- d) Du 3e cycle du primaire (ayant une fratrie qui a déjà droit au transport scolaire);
- e) Du 3e cycle du primaire.

7.3.2.5 Le transport de courtoisie peut être réduit ou annulé en tout temps si la gestion du réseau des véhicules le requiert ou si le nombre d'élèves d'un parcours donné ayant droit au transport scolaire quotidien augmente et qu'il n'y a plus de place disponible.

7.3.2.6 Le coût du transport de courtoisie (matin et soir) est établi annuellement par le Centre de services scolaire.

À l'usage du service du Transport scolaire (STS)

Distance :	Décision
Signature:	Date: Jour Mois Année